



7, Place Hoche- CS 26428  
35064 Rennes Cedex

## Délibération n°19-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2019

### Programme de fidélité IZLY

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h30

Nombre de membres en exercice du conseil : 26

Nombre de votants : 25

La note technique est annexée à la présente délibération

Le conseil d'administration du Crous Rennes-Bretagne approuve le programme de fidélité IZLY.

NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 25
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- REFUS DE VOTE : 0

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

Le Directeur général du Crous Rennes-Bretagne

Hervé AMIARD



## Tarifs restauration

SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1<sup>er</sup> juillet 2019

## Programme fidélité

Dans le cadre du développement durable en cafétéria, un programme fidélité est proposé dans le lequel pour 1 centime dépensé, 1 point fidélité est attribué donnant pour (x points) :

1 000	1 café ou un thé
2 000	1 viennoiserie ou confiserie
4 500	1 sac en tissu « indispensac »
5 000	1 repas à 3.25€ en cafétéria ou reto'U

Pour tout achat d'un produit sélectionné « Développement durable/Programme fidélité », un doublement du point sera opéré.

Il est proposé au conseil d'administration de voter ce programme fidélité.

Délibération 19-23 du conseil d'administration du 1er juillet 2019

Le Directeur général du Crous Rennes-Bretagne

Hervé AMIARD